



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

Nombres de Membres :

Afférents au Conseil Communautaire :	52	Date de convocation :	15/09/2020
Présents :	46		
Qui ont pris part aux délibérations :	50	Date d'affichage :	15/09/2020

PROCES VERBAL
de la réunion du Conseil Communautaire du jeudi 23 septembre 2020

L'an deux-mil-vingt, le jeudi vingt-trois septembre à vingt-heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel GUIARD, Président,

Etaient présents (38 titulaires + 8 suppléants) :

Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie), **Titulaires :** Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémenville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin), Philippe CHAUVET (Chars), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Pierre DEROUILLAC (Santeuil), Daisy DESLANDES (Neuilly-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Cathy LUCAS (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Philippe MERCIER (Brignancourt), Gilles MOLLAND (Bréançon), Nadine NINOT (Marines), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLANT (Us), Damien RADET (Commeny), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléant(e)s : Mesdames et Messieurs Vincent ALAIMO (Le Perchay), François DEGORGE (Condécourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), José GILLES (Frémécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin), Jean-Yves SEVIN (Berville), Gilles THOMAS (Grisy-les-Plâtres).

Absents avec pouvoirs, représentés (4) :

Mesdames et Messieurs :

Evelyne BOSSU (Chars), pouvoir à Ariane MARTIN (Chars) ; Michel DEJARDIN (Marines), pouvoir à Nadine NINOT (Marines) ; Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), pouvoir à Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) ; Céline TRANCOSO (Ableiges), pouvoir à Patrick PELLETIER (Ableiges).

Absents excusés (9) :

Mesdames et Messieurs : Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Maurice DELAHAYE (Le-Haulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Michel FINET (Condécourt), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), José MENDEZ (Le Perchay), René PANNIER (Cléry-en-Vexin).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), **en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.**

VOTE à l'unanimité

Les points abordés lors du conseil communautaire du jeudi 23 septembre 2020 :

Le Président remercie Patrick PELLETIER pour le prêt gracieux de la salle.

1° Ouverture de séance à 20h00

2° Appel

3° Approbation du PV de la dernière réunion du conseil communautaire :

Le Président demande à l'assemblée si les PV de la réunion du conseil communautaire du 21 et 23 juillet amène des commentaires, ajouts ou modification. Le Président passe au vote pour son adoption. Le conseil communautaire vote à l'unanimité l'approbation du PV.

VOTE à l'unanimité

Le Président propose comme Secrétaire de séance Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), et passe au vote :

VOTE à l'unanimité

2020_09_019 Commission Intercommunal des Impôts Directs

Monsieur le Président expose le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C (sans qu'il soit nécessaire pour l'EPCI de prendre une délibération emportant création de la CIID).

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts (CGI), cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au CGI, institués par le décret n° 2009-303 du 18 mars 2009, précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres.

Au vu de l'article 1650 A du CGI prévoient dans son alinéa 2 que "les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ; de la demande écrite du directeur adjoint du pôle fiscal Laurent PATTE, demandant aux communautés de communes de désigné par délibération les membres de la CIID ; des délibérations reçues constituant une liste complète selon la demande du directeur adjoint du pôle fiscal, la communauté de communes Vexin Centre propose la liste des membres selon le tableau ci après.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents transmet à la Direction Départementale des Finances Publiques la liste des membres.

Commission Intercommunal Impôts Directs		
	Titulaire	Suppléant
	Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie)	
1	Olivier PLAUDIN (Nucourt)	Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin)
2	Robert de KERVEGUEN (Vigny)	Gilles THOMAS (Grisy-les-Plâtres)
3	Guy PARIS (Sagy)	Gilles MOLLAND (Bréançon)
4	Patrick QUERTIER (Brignancourt)	Alain MATEOS (Montgerout)
5	Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne)	Jhony BOURGIN (Us)
6	Pierre CHIARADIA (Gouzangrez)	Patrick PELLETIER (Ableiges)
7	Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin)	Christine BESSODES (Avernes)
8	Florent AMBROSINO (Santeuil)	Michel CLABAUT (Haravilliers)
9	Denis SARGERET (Théméricourt)	Philippe HOUDAILLE (Moussy)
10	Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin)	Jean LORINE (Marines)
11	Norbert LALLOYER (Longuesse)	Daisy DESLANDES
12	MARCHON Jean-Pierre (Frémainville)	Muriel VERBECKE (Moussy)

13	Évelyne BOSSU (CHARS)	Rozenn LE BRUN (Marines)
14	Gérard FRAISSE (Ableiges)	François DEGORGE (Condécourt)
15	Caroline MOUTARD (Marines)	Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin)
16	Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie)	Damien RADET (Commeny)
17	Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie)	Chrystelle NOBLIA (Avernes)
18	Stéphanie LOURTIL (Vigny)	Jérémy PENTHER (Theuville)
19	Gérard MONTHILLER (Moussy)	Philippe MERCIER
20	Jérôme OLIVIER	

VOTE à l'unanimité

2020_09_050 Polices spéciales du maire

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales ; de l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales ; du procès-verbal de l'élection du président de la communauté de communes Vexin Centre N° D2020_07_007 du 16 juillet 2020 ; de la décision de la commune de Marines refusant le transfert de leur pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage, d'habitat et de voirie,

Considérant que la communauté de communes Vexin Centre est compétente en matière :

- d'assainissement ;
- de gestion des déchets ménagers ;
- de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ;
- d'habitat ;
- de voirie (police de la circulation, du stationnement et de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi);

Considérant que si un ou plusieurs maires se sont opposés au transfert de leurs pouvoirs de police, le président peut renoncer au transfert des pouvoirs de chacun des pouvoirs de police potentiellement concernés dans un délai d'un mois suivant la fin de la période pendant laquelle les maires étaient susceptibles de faire valoir leur opposition. Il notifie sa renonciation à chacun des maires des communes membres.

Pour la police de l'habitat et à compter du 1er janvier 2021 : considérant qu'au moins la moitié des maires des communes membres se sont opposés au transfert de plein droit ou si les maires s'opposant à ce transfert représentent au moins la moitié de la population de l'EPCI.

Arrête que les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, de circulation et de stationnement et/ou d'autorisation de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi ne seront pas transférés à M. Michel GUIARD Président de la communauté de communes Vexin Centre.

L'arrêté sera notifié aux maires des communes membres de la communauté de communes Vexin Centre. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord global de ce refus de transfert.

VOTE à l'unanimité

2020_09_051 Polices spéciales du maire

Cette délibération annule et remplace la délibération D2020_07_028

Le Conseil Communautaire, considérant la délibération D2020_07_007 d'installation du nouveau conseil communautaire du 16 juillet 2020 au vu la fiche BANATIC mise à jour au 1er juillet 2020,

Considérant le renouvellement des nouvelles instances municipales élues en mars et juin 2020 ; l'adhésion de la communauté de communes Vexin Centre au SI pour l'aménagement de la vallée de la Viosne ; la demande SI pour l'aménagement de la vallée de la Viosne de quatre délégués de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve l'élection des délégués titulaires et suppléants comme suit et dit que la délibération sera transmise au SI pour l'aménagement de la vallée de la Viosne:

SIAVV		
	Titulaires	Suppléants
1	Patrick PELLETIER (Ableiges)	Florent AMBROSINO (Santeuil)
2	Eric POTIN (Us)	Philippe HOUDAILLE (Moussy)
3	Bernard DELTRUC (Boissy l'Aillerie)	
4	Nicolas BELENGE (Chars)	

VOTE à l'unanimité

2020_09_052 Délégués SI pour l'aménagement de la vallée de la Viosne Siren : 259502516

Le Conseil Communautaire, considérant la délibération D2020_07_007 d'installation du nouveau conseil communautaire du 16 juillet 2020 ; au vu de la fiche BANATIC mise à jour au 1^{er} juillet 2020 ; considérant le renouvellement des nouvelles instances municipales élues en mars et juin 2020 ; l'adhésion de la communauté de communes Vexin Centre au SI Assainissement Autonome ; la demande SI Assainissement Autonome de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve l'élection des délégués titulaires et suppléants comme suit et dit que la délibération sera transmise au SI Assainissement Autonome.

SIAA (Communes de Marines, Chars, Sagy, Vigny, Avernes, Nucourt, Santeuil, Condécourt, Le Perchay, Haravilliers, Longuesse, Bréançon, Théméricourt, Le Bellay, Le Heaulme, Brignancourt, Neuilly-en-Vexin, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin, Moussy, Theuville)		
	Titulaire	Suppléant
1	Nadine NINOT (Marines)	Marc LABROUSSE (Marines)
1	Michel DEJARDIN (Marines)	
2	Carole BOUILLONNEC (Chars)	Nicolas BELANGE (Chars)
2	Jean-Pierre BAZIN (Chars)	
3	Dominique PAPILLON (Sagy)	Jean-Philippe WORMS (Sagy)
3	Régis RICORDEAU (Sagy)	
4	Vanessa LEGAIGNEUR (Vigny)	Denis LAZAROFF (Vigny)
4	Manuel BATAILLE (Vigny)	
5	Patrick VACHER (Avernes)	Laurent MOUSTIN (Avernes)
5	Ahcène CHIBANI (AVERNES)	
6	Eric LEREBOUR (Nucourt)	Yann HELLEC (Nucourt)
6	Emilie VALLET (Nucourt)	
7	Pierre DÉROUILLAC (Santeuil)	Florent AMBROSINO (Santeuil)
7	Emmanuel DESVILLES (Santeuil)	
8	Sophie DOVILLEZ (Le Perchay)	Stéphanie MENDEZ (Le Perchay)
8	Eric DEXIDIEUX (Le Perchay)	
9	Michel FINET (Condécourt)	Pascal BEAUCHER (Condécourt)
9	Patrice POU CET (Condécourt)	
10	Daniel PLESSIS (Haravilliers)	Michel CLABAUT (Haravilliers)
10	Alexandre DEMORGNY (Haravilliers)	

11	Anthony DEVIENNE (Longuesse)	Jean-Louis APARISI (Longuesse)
11	Christian ROUSSEL (Longuesse)	
12	Julien BOURREAU (Bréançon)	Christian VAN ISACKER (Bréançon)
12	Geoffroy MARIE (Bréançon)	
13	Myriam LINSTER (Théméricourt)	Denis SARGERET (Théméricourt)
13	Sébastien ROLLAND (Théméricourt)	
14	Olivier FLIGNY (Le Bellay)	Alain PIGEONNIER (Le Bellay)
14	José DE MOURA (Le Bellay)	
15	Maurice DELAHAYE (Le Heaulme)	Sylvie NGUIMFACK (Le Heaulme)
15	Cyrille POUSSARD (Le Heaulme)	
16	Kamran KALPALIYEV (Brignancourt)	Philippe MERCIER (Brignancourt)
16	Viviane HERD SMITH (Brignancourt)	
17	Frédéric MARCHAND (Neuilly-en-Vexin)	Antonio DA COSTA (Neuilly-en-Vexin)
17	Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin)	
18	Pierre CHIARADIA (Gouzangrez)	Sophie FOURNIER (Gouzangrez)
18	Sébastien COEFFIER (Gouzangrez)	
19	Sophie MULLER (Guiry-enVexin)	Danielle TERRIEN (Guiry-enVexin)
19	Thimothée JAILLET (Guiry-enVexin)	
20	Patrick MASSELIN (Berville)	Patrick BRU (Berville)
20	Jean-Yves SEVIN (Berville)	
21	Séverinne PICARD (Moussy)	Patrick MERCIER (Moussy)
21	Gérard MONTHILLIER (Moussy)	
22	Jérémy PENTHER (Theuville)	Jean DELILLE (Theuville)
22	Angèle DE LIEDEKERKE BEAUFORT (Theuville)	

VOTE à l'unanimité**2020_09_053 Approbations statuts SIPGR**

Le Président de La Communauté de Communes Vexin Centre expose qu'au vu du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; de la délibération 05-2019 du Syndicat Intercommunal de Programmation, de Gestion et de Réalisation du marais du Rabuais modifiant les statuts ; des statuts du Syndicat Intercommunal de Programmation, de Gestion et de Réalisation du marais du Rabuais, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les modifications des statuts.

VOTE à l'unanimité**2020_09_054 Admission en Non-Valeur**

Le Président de La Communauté de Communes Vexin Centre explique que vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L5211-1, L2122-22 et L2122-23 ; le courriel du Centre des Finances Publiques de Marines en date du 06 juillet 2020, relatif à la demande de mandatement des produits irrécouvrables ; considérant que certains titres émis pour le recouvrement, sont jugés irrécouvrables par les services du Trésor pour les motifs suivants : société en liquidation, créance inférieure au seuil de poursuites, décès, ou NPAI (N'habite Plus à l'Adresse Indiquée) ;

Pour la ZAE se sont soit des sommes minimales (0.01 €) soit des titres émis à l'encontre de la Sté TRANSPORT HUMPHREY, placée en Liquidation Judiciaire par jugement du 03/12/2015. Le tribunal a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 29/05/2019. Il n'y a donc aucune possibilité de recouvrement, les créances sont éteintes par décision de justice. Pour le budget principal ce sont des titres anciens, antérieurs à la création de la CCVC, transférés dans ce budget à sa création

1/ pour le T-700100000012 datant de 2005 : débiteur non identifié, ni l'objet de la créance

2/ Pour les autres se sont des mandats payés par les anciennes Communautés de Communes, et annulés ensuite par titres par la CCVC. Dans les 2 cas, comptablement, il est demandé d'émettre un mandat (montant de la liste) au 6541 de type Admission en non-valeur, nature fonctionnement, avec en complément le numéro de la

liste (en bleu dans les états joints) " avec en PJ la liste signée de Mr Guiard et la délibération du conseil acceptant les non-valeurs.

Présentation en non-valeur arrêtée à la date du 06/07/2020 par la trésorerie de Marines 095016 **Compte 32400 - CC Vexin Centre Exercice 2020** Numéro de la liste 2748440233 **5 pièces présentes pour un total de 2 731,20 €** ; Présentation en non-valeur arrêtée à la date du 06/07/2020 par la trésorerie de Marines 095016 **Compte 32401 - BORD HT VIGNY-CC VEXIN CENTRE Exercice 2020** Numéro de la liste 4505830233 **18 pièces présentes pour un total de 37 689,62 €**

Le conseil autorise l'admission en non-valeur de la présentation des créances, telle que communiquée par la Trésorerie ; précise que le montant présenté par la Trésorerie à porter en non-valeur de créances (article 6541) est de 40 480,82 €, décomposé comme suit : Budget CCVC : 37 689.62 € Budget ZAE : 2 731.20 €. Pour la saisie des écritures comptables, les crédits sont disponibles au budget 2020 sur les articles 6541 «Créances admises en non-valeur » (40 480,82 €).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le passage en non-valeurs selon les conditions ci-dessus présentés

VOTE à l'unanimité

2020_09_055 POLES CCVC

Le Président de La Communauté de Communes Vexin Centre expose qu'au vu du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; du formulaire électronique dont le lien communiqué auprès de chaque commune du territoire permettant à toutes personnes des conseils municipaux des communes de la communauté de communes Vexin Centre de s'inscrire aux pôles ; considérant que la représentativité des communes et de leur libre choix de s'inscrire dans les différentes commissions ; que la liste reste ouverte et qu'à l'issue de cette délibération, il convient aux vice-président.es d'ajouter des noms sur leur Pôle.

Le conseil communautaire approuve, après lecture faite par le Président, les listes telles que présentées ci-après, à l'unanimité.

Membres de Pôle inscrits au 23/09/2020 Pôle Mutualisation Vice-Présidée par Nadine NINOT

Commune	Prénom	Nom
Ableiges	Patrick	PELLETIER
Avernes	Christine	Bessodes
Cléry-en-Vexin	René	PANNIER
Courcelles-sur-Viosne	FREDERIC	KRAWIEC
FREMAINVILLE	Laurent	POURRIER
Le Heaulme	Sylvie	Nguimfack- Perault
LONGUESSE	Philippe	DESOR
Moussy	Gérard	MONTHILLER
Nucourt	Eric	Lerebour
NUCOURT	EMILIE	VALLET
SAGY	Sylvie	DUFLOT
SANTEUIL	Arnaud	MARCEL
Santeuil	Lydie	KERHERVÉ
SERAINCOURT	SYLVAIN	DIGAIRE
SERAINCOURT	Véronique	REUSSARD
SERAINCOURT	Francois	SCHWEIZER
Us	Patrick	Bouxirot
us	Karine	Ivacheff
US	Eric	POTIN
VIGNY	Stéphanie	LOURTIL
VIGNY	Stéphane	NEGRERIE

Pôle Finances Cohésion Territoriale Vice-Présidé par Guy PARIS

Commune	Prénom	Nom
Cléry-en-Vexin	René	PANNIER
Commeny	Damien	Radet
Condécourt	François	DEGORGE
CORMEILLES-EN-VEXIN	CHRISTINE	BEIS
Frémenville	Annie	ALLEGRE
Le Heaulme	Sylvie	Nguimfack- Perault
MONTGEROULT	ALAIN	MATEOS
Moussy	Gérard	MONTHILLER
NUCOURT	EMILIE	VALLET
SERAINCOURT	Francois	SCHWEIZER
Us	Patrick	Bouxirot
VIGNY	PHILIPPE	CORTES
VIGNY	Denis	LAZAROFF
VIGNY	Stéphane	NEGRERIE
VIGNY	ANTOINE	TRAINEAU

Pôle Habitants Vice-Présidée par Chrystelle NOBLIA

Commune	Prénom	Nom
ABLEIGES	CELINE	TRANCOSO
Avernes	Mireille	CAILLIE
Berville	Sylvie	Delaporte
BREANCON	AUDREY	GAREL
Brignancourt	Joëlle	BESSON-PRIEUX
CHARS	Ariane	MARTIN
Cléry-en-Vexin	Jérôme	GUERIN
Condécourt	François	DEGORGE
Courcelles-sur-Viosne	FREDERIC	KRAWIEC
Courcelles-sur-Viosne	Liliane	Rovez
FREMAINVILLE	Marie Thérèse	DUCHENE
FREMAINVILLE	Laurent	POURRIER
GRISY LES PLATRES	Estelle	DEVICQUE FOURNIER
LE PERCHAY	KARINE	GALLAYS
LONGUESSE	Martine	ABRAHAM
LONGUESSE	Sylvie	MORGUE
Marines	Angelique	Leroyer
Marines	Cathy	Lucas
Marines	Nadège	Prevel
Moussy	Armelle	Nicoud pruvost
Nucourt	Laure	Costa
Nucourt	Ghislaine	Journée
NUCOURT	Denise	PEROUELLE
NUCOURT	OLIVIER	PLAUDIN

SAGY	Aline	BOUDIN
SANTEUIL	Arnaud	MARCEL
SERAINCOURT	Yves	BALLOT
SERAINCOURT	Véronique	REUSSARD
SERAINCOURT	Vincent	SIMON
Us	Delphine	QUILLENT
VIGNY	Sabina	BECK
VIGNY	Stéphanie	LOURTIL
VIGNY	Stéphane	NEGRERIE

Sous-commission Conseil Intercommunal des Jeunes Vice-Présidée par Céline TRANCOSO

Commune	Prénom	Nom
ABLEIGES	CELINE	TRANCOSO
BREANCON	AUDREY	GAREL
Cléry-en-Vexin	Jérôme	GUERIN
GRISY LES PLATRES	Catherine	Carpentier
LE PERCHAY	KARINE	GALLAYS
NUCOURT	OLIVIER	PLAUDIN
Sagy	Sophie	De Smedt
VIGNY	Stéphanie	LOURTIL
VIGNY	ANTOINE	TRAINEAU

Pôle Territoire Vice-Présidé par Robert DE KERVEGUEN

Commune	Prénom	Nom
Avernes	Christine	Bessodes
BERVILLE	Stéphane	BLANGIER
Cléry-en-Vexin	Jacques	BEAUGRAND
Cormeilles-en-Vexin	MICHEL	BAJARD
FREMECOURT	Philippe	Jolly
Le Heaulme	Sylvie	Nguimfack- Perault
Le Perchay	Christophe	Robert
MONTGEROULT	Amélie	BARACH
NUCOURT	PHILIPPE	DARGENT
Sagy	Alain	Bézard
SANTEUIL	DIDIER	DUTAT
SERAINCOURT	JEAN PIERRE	MAURICE
SERAINCOURT	Véronique	REUSSARD
SERAINCOURT	Francois	SCHWEIZER
Seraincourt	Jean-Louis	Vinolas
THEMERICOURT	DENIS	SARGERET
US	Karine	Ivacheff
VIGNY	Stéphane	NEGRERIE

Pôle Environnement et Mobilités Vice-Présidé par Marcel ALLEGRE

Commune	Prénom	Nom
Avernes	Christine	Bessodes
BERVILLE	Jean-Yves	SEVIN
Chars	Nicolas	Belangé
Cléry-en-Vexin	Jérôme	GUERIN
Condécourt	François	DEGORGE
FREMAINVILLE	Laurent	POURRIER
Frémainville	Philippe	Ocket
Frémécourt	Philippe	Jolly
Le Heaulme	Sylvie	Nguimfack- Perault
Le Heaulme	Nathalie	Delahaye
LONGUESSE	Jean-Louis	APARISI
LONGUESSE	Norbert	LALLOYER
LONGUESSE	Marc-Olivier	LAMBERT
Marines	Marc	Labrousse
MONTGEROULT	ALAIN	MATEOS
Moussy	Philippe	Houdaille
Moussy	Gérard	MONTHILLER
Nucourt	Eric	Lerebour
SANTEUIL	DIDIER	DUTAT
Santeuil	Lydie	KERHERVÉ
SERAINCOURT	ANNE MARIE	MAURICE
US	Jérôme	Vandamme
VIGNY	PHILIPPE	CORTES

9/14

Sous-commission Transfert de la compétence Eau Vice-Présidé par Michel BAJARD

Commune	Prénom	Nom
Avernes	Christine	Bessodes
Cléry-en-Vexin	René	PANNIER
Cormeilles-en-Vexin	MICHEL	BAJARD
GRISY LES PLATRES	Gilles	THOMAS
Le Heaulme	Sylvie	Nguimfack- Perault
Le Heaulme	Nathalie	Delahaye
LONGUESSE	Norbert	LALLOYER
MONTGEROULT	ALAIN	MATEOS

Sous-commission Handicap Vice-Présidé par Michel RAZAFIMBELO

Commune	Prénom	Nom
Avernes	Mireille	Caillie
Avernes	Roger	Francart
BERVILLE	Jean-Yves	SEVIN
FREMAINVILLE	Marie Thérèse	DUCHENE
Haravilliers	Alexandre	DEMORGNY
MONTGEROULT	Anne	MOURGUES
Moussy	Gérard	MONTHILLER
Nucourt	Laure	Costa

Pôle Communication Vice-Présidé par Philippe HOUDAILE

Commune	Prénom	Nom
Avernes	Dalila	Ait-oussekri
AVERNES	Sandrine	POULAIN-DUVAL
BERVILLE	Stéphane	BLANGIER
Brignancourt	Joëlle	BESSON-PRIEUX
Cléry-en-Vexin	Georges	VIALON
COMMENY	Isabelle	GALLO-GROSOS
Condécourt	Philippe	DAYOT
Cormeilles-en-Vexin	Bénédicte	LEGER
Cormeilles-en-Vexin	Alexandra	MAURY
Courcelles-sur-Viosne	Liliane	Rovez
FREMAINVILLE	Marie Thérèse	DUCHENE
GRISY LES PLATRES	Alain	ROCHETTE
LE PERCHAY	KARINE	GALLAYS
LONGUESSE	Marie-Hélène	BARBIER VISSAC
MARINES	DANIEL	HERMAND
Moussy	Gérard	MONTHILLER
SAGY	GEOFFREY	GIRARD
SERAINCOURT	Pierre	ARDITTI
SERAINCOURT	Vincent	SIMON

VOTE à l'unanimité

2020_09_056 TEOM Précision

Le Président de La Communauté de Communes Vexin Centre expose qu'au vu du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; de la délibération 202007041 fixant les taux de TEOM ; du courrier préfectoral n°82288 du 02 septembre 2020 indiquant la reconduction automatique des taux 2019 en absence de décision des EPCI avant le 3 juillet 2020, il est demandé au conseil de valider les taux 2020 comme suit :

Taux 2020	
Zone 1 : Les 32 autre communes	8.16
Zone 2 : Berville	8.06
Zone 3 : Marines + collecte supplémentaire	8.67

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les taux tels que présentés.

VOTE à l'unanimité

2020_09_057 : FDL 1259 FPU précision

Le Président de La Communauté de Communes Vexin Centre explique qu'au vu du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du courriel du 10 septembre 2020 précisant l'erreur technique affiché au produit nécessaire à l'équilibre du budget faisant apparaître une somme de 3 705 652 € au lieu de 4 751 617 €,

Considérant que cette erreur technique n'a pas d'incidence sur les produits calculés et attendus, il est demandé au conseil de valider le document FDL1259 FPU.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la nouvelle présentation telle que présentée en conseil.

VOTE à l'unanimité

2020_09_058 : Transfert SIARP Autorisation de signature du Président

Au vu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et notamment les articles qui attribuent aux communautés de communes une nouvelle compétence en matière d'assainissement à compter du 1er janvier 2020 ; du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1321-1 à L.1321-5 et L.5211-5 III° fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ; de la délibération n°2019-12-045 du 19 décembre 2019 du conseil communautaire de la CCVC actant le transfert de la compétence assainissement de la Communauté de Communes en lieu et place des communes au SIARP à compter du 1er janvier 2020 ; de la délibération du comité syndical du SIARP 15 janvier 2020 portant modification des statuts,

Considérant la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires, à l'exercice de la compétence assainissement ; qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement, des communes de la Communauté de communes Vexin Centre au SIARP, en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties ; que le transfert de compétence est bien exercé par la communauté de communes en substitution de ses communes membres,

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer toutes les conventions tripartites entre le SIARP, les communes membres de l'EPCI et la Communauté de communes Vexin Centre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer toutes les conventions tripartites entre le SIARP, les communes membres de l'EPCI et la Communauté de communes Vexin Centre et les documents y afférents.

VOTE à l'unanimité

11/14

2020_09_059 : Régie

Au vu du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ; du décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ; des articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ; de l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ; de l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 juin 2018 ; de la délibération 2013DECEMBER72 du 18 décembre 2013 et de la délibération du 2017_09_045 du 28 septembre 2017 mettant en place le RIFSEEP

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018_09_054 du 27 septembre 2018

Le conseil décide d'instituer une régie de recettes auprès du service Transport à la Demande de la Communauté de Communes Vexin Centre. Cette régie est installée à la communauté de communes Vexin Centre, sise 1 rue de Rouen, 95450 VIGNY. La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre. La régie encaisse les produits suivants : Titre de transport. Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : 1° : Espèces ; 2° : Chèques ; 3° : Carte Bancaire. Elles sont perçues contre remise à l'usager de de ticket.

L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 (mille) €.

Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et tous les mois, et au minimum une fois par mois. Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois et, au minimum une fois par mois. Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur. Le régisseur et les mandataires bénéficient du régime indemnitaire lié à leurs groupes de fonctions définis par la délibération 2017_09_045 du 28 septembre 2017.

Le mandataire ne percevra pas d'indemnité selon la réglementation en vigueur ; La Communauté de communes Vexin Centre autorise l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor (DFT) sur lequel va s'adosser les encaissements opérés par carte bancaire. La Communauté de communes Vexin Centre et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des actes constituant la régie et son fonctionnement.

VOTE à l'unanimité

2020_09_060 : Droit Individuel à la Formation

AU vu du Code Général des Collectivités Territoriales et ses art. 16 – Plancher des dépenses de formation et possibilité de report de ces dépenses – article L.2123-14 du CGCT ; art. 17 – Organisation obligatoire d'une formation la 1ère année du mandat pour les élus ayant reçu délégation ; article L.2123-12 du CGCT (modifié par l'article 107 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019) Note d'information du 20 mai 2020 (NOR : COTB2005924C – page 28) ; Articles L.2123-12 à L.2123-16 du CGCT ; Article L.2321-2 du CGCT ; Articles L. 5214-8 (communautés de communes) du CGCT ; Articles R.2123-12 à R.2123-22 du CGCT ; de l'Article 105 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité dans la vie publique ; de la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat art. 15 – Droit individuel à la formation – article L.2123-12-1 du CGCT ; de la Loi n° 2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes (article 1er-codifié à l'article L. 1621-3 du CGCT) ; du Décret n° 2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux ; du décret n° 2016-871 du 29 juin 2016 relatif à la cotisation des élus locaux bénéficiant d'indemnité de fonctions pour le financement du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux ; de la Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 (article 140 – article L. 1621-3 du CGCT modifié) ; de l'arrêté du 29 juillet 2020 portant fixation du coût horaire maximal des frais pédagogiques exposés au titre du droit individuel à la formation des élus locaux,

Afin d'améliorer la formation des élus locaux au cours de leur mandat, ainsi que leur réinsertion professionnelle à l'issu de celui-ci, le Président expose l'article L.2123-12 du CGCT qui dispose que « les membres d'un conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil communautaire délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la communauté de communes est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil communautaire. Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés de communes. Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux).

Depuis le 19 mai 2020, il existe 206 organismes agréés pour la formation des élus locaux, dont l'AMF, et 93 conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) agréés de droit. La liste de ces organismes peut être obtenue en s'adressant à la préfecture du département ou directement en consultant le site Internet de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.fr>

Depuis le 1er juillet 2017 le dispositif du DIF est opérationnel. Un site dédié de la CDC comprend toutes les informations utiles et pratiques (formulaire de demande de financement de formation et de remboursement, listes des formations éligibles, barème de remboursement des frais, etc.). Ces éléments sont accessibles à l'adresse suivante : www.dif-elus.fr, rubrique « Vos droits à la formation ».

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter le Droit à la Formation des Elus et d'inscrire les sommes correspondant chaque année au budget.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le Droit à la Formation des Elus et autorise le Président à signer l'ensemble des documents s'y afférent.

VOTE à l'unanimité

2020_09_61 : Conventions Territoriales Globales (CTG)

Le Président informe le conseil que depuis le 1er janvier 2020, les conventions territoriales globales (Ctg) remplacent progressivement les contrats enfance-jeunesse arrivant à échéance et qui ne seront plus renouvelés. Concluent entre la CAF, le département et une commune ou une intercommunalité, ces partenariats couvrent tous les champs d'intervention de la CAF.

La circulaire CNAF du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Ctg incite fortement à privilégier une contractualisation à l'échelle intercommunale. La communauté de communes Vexin Centre est entrée dans cette démarche avec la CAF, et nous en sommes au stade du diagnostic.

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter la mise en place des Conventions Territoriales Globales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à mettre en place l'ensemble des étapes et éléments permettant le conventionnement territorial global. **VOTE à l'unanimité**

2020_09_62 : Délégués Syndicat mixte Seine Ouest Siren : 200010692

Le Conseil Communautaire, considérant la délibération D2020_07_007 d'installation du nouveau conseil communautaire du 16 juillet 2020. Cette délibération annule et remplace la délibération 2020_07_025 du 21 juillet 2020.

Au vu de la fiche BANATIC mise à jour au 1^{er} juillet 2020, considérant le renouvellement des nouvelles instances municipales élues en mars et juin 2020 ; l'adhésion de la communauté de communes Vexin Centre au Syndicat mixte Seine Ouest ; la demande du Syndicat mixte Seine Ouest d'un délégué de la Communauté de Communes Vexin Centre titulaire et d'un suppléant,

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve l'élection des délégués comme suit et dit que la délibération sera transmise au Syndicat mixte Seine Ouest.

SMSO		
	Titulaire	Suppléant
1	Dominique PAPILLON (Sagy)	Anne-Marie MAURICE (Seraincourt)
2	Marcel ALLEGRE (Frémainville)	Michel FINET (Condécourt)

VOTE à l'unanimité

2020_09_063 : FPIC

Le Conseil Communautaire, au vu de la fiche d'information FPIC 2020 de répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble communal, considérant que la commission finance n'a pas pu se réunir dans les délais pour étudier les possibilités de répartitions dérogatoires, Le Président propose à l'assemblée de conserver la répartition de droit commun.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de conserver la répartition de droit commun du FPIC 2020. **VOTE à l'unanimité**

2020_09_064 : Délégués CINE RURAL60

Le Conseil Communautaire, au vu de l'adhésion de la communauté de communes Vexin Centre auprès de CINE RURAL 60, considérant que les statuts de Ciné Rural 60 demande que les adhérents soient représentés par deux délégués, au vu des candidatures de Cathy LUCAS et André GOUELIBO de la commune de Marines,

Le Président demande à l'assemblée de valider les candidatures pour représenter la communauté de communes Vexin Centre au sein de CINE RURAL 60.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider les candidatures de Cathy LUCAS et André GOUELIBO de la commune de Marines pour représenter la communauté de communes Vexin Centre au sein de CINE RURAL 60. **VOTE à l'unanimité**

2020_09_065 : Annulation de Loyers des entreprises ZAE Bord'haut de Vigny

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales ; de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ; des demandes des sociétés des Menuiseries Rouxel, du garage DS Auto, Bergaud, Espace DA de la ZAE Bord Haut de Vigny, d'un allègement de loyer durant trois mois,

Pour permettre la continuité d'activité, de manière dérogatoire à la loi sur les aides accordées aux entreprises et exceptionnelle liée au caractère impératif de ces demandes en conséquence de la crise de la COVID, il est demandé au conseil communautaire d'accorder un allègement des loyers durant trois (3) mois pour les entreprises qui en ont fait la demande. Une convention sera établie entre les entreprises demandeuses et la Communauté de Communes Vexin Centre dans laquelle il sera stipulé que l'aide octroyée est subordonnée à la régularité de la situation de l'entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Après délibération, le conseil communautaire autorise le Président à signer toutes conventions en ce sens. **VOTE à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président a invité les délégués à poser des questions diverses. Monsieur François DEGORGE demande si des PV seront établis lors des réunions de Bureau, le Président lui répond favorablement. Monsieur Alain MATEOS (Montgeroult) demande si les syndicats peuvent envoyer les comptes rendus aux communes, le Président indique qu'il en fera la demande aux syndicats.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

FIN de séance : 21 h 20

Le Président,
Michel GUIARD

